

Sommaire :

- ◆ Calendrier des réunions de secteurs
- ◆ Virus Schmallenberg (SBV)
- ◆ L'information sur la chaîne alimentaire (ICA)
- ◆ Pack intro



Contacts Techniques :

Vétérinaire Conseil :
Benjamin DELTOUR
Agent Sanitaire :
Perrine LE FLEM
Conseiller Traite :
Pauline CASTILLON

Contacts Administratifs :

Anne-Marie FUENTES
Jennifer VANQUATEM

GDS26

95 Avenue Georges Brassens
26500 BOURG-LES-VALENCE
tél. 04 75 78 48 30
fax 04 75 78 48 34
e-mail : gds26@wanadoo.fr

Les réunions de secteurs se dérouleront dans la 2ème quinzaine du mois de novembre, c'est le moment de réfléchir aux échanges que vous souhaitez avoir avec le GDS...

A vos agendas...

Calendrier des réunions de secteurs

Secteurs	Dates	Lieux
1	12 novembre 2013	Montchenu
2	14 novembre 2013	St Agnan-en-Vercors
3	15 novembre 2013	Menglon
4	19 novembre 2013	Ste Jalle
5	21 novembre 2013	Dieulefit
6	25 novembre 2013	Yaunaveys-la-Rochette
7	26 novembre 2013	Alixan



Virus Schmallenberg (SBV)

Le virus a circulé en Drôme...

Depuis le mois de Novembre 2012, la distribution géographique des cas de SBV a été déléguée au réseau des GDS. Cette surveillance concerne uniquement les élevages dans lesquels des malformations ont été observé sur des nouveaux nés (déformation ou blocage des articulations, malformation de la colonne, troubles nerveux, raccourcissement de la mâchoire).

Au 4 Juillet 2013 :

⇒ 2188 suspicions ont été enregistrées par le réseau de surveillance des GDS.

⇒ 1 723 élevages ont été confirmés atteints par des formes congénitales de SBV dont :

- ✓ 1449 élevages bovins
- ✓ 245 élevages ovins
- ✓ 29 élevages caprins

Situation en Drôme

Les premiers foyers de SBV congénital ont été dépistés dans le département de la Drôme à partir du mois d'Octobre 2012. Ils correspondent probablement à une circulation du virus à partir de l'été 2012. Depuis, seulement 19 suspicions ont été enregistrées au GDS de la Drôme dont 16 ont été confirmées par analyse de laboratoire.

SOIT :
8 élevages bovins,
7 élevages caprins,
1 élevage ovins.

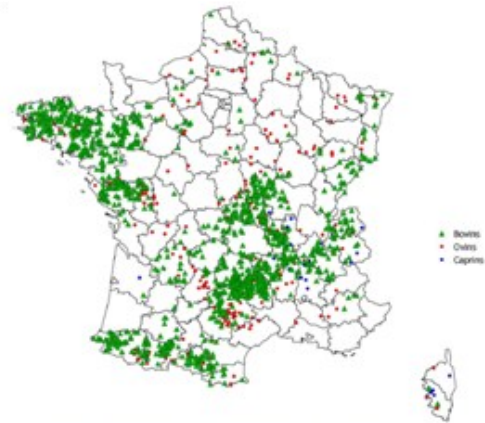


Figure 1 : Répartition géographique des élevages confirmés atteints au 4 juillet 2013 (1 723 élevages)

Ce peu de cas signalés au niveau drômois semble lié à une forte sous déclaration des cas de SBV congénital. Pourtant, le GDS subventionne 2 analyses par élevage. Ce manque de remonté du terrain risque de porter préjudice aux éleveurs ayant subi des pertes importantes dans l'optique d'une éventuelle prise en charge par les caisses de solidarité régionales et nationales.

Les observations issues des enquêtes épidémiologiques

91% des cas signalés en France depuis l'Automne 2012 sont localisés dans les zones où le virus n'avait pas circulé jusqu'à présent. Ceci témoigne de l'avancée du virus et semble également indiquer que les animaux ayant déjà rencontré le virus ont développé une immunité protectrice. La maladie a désormais circulé sur l'ensemble du territoire national, y compris en Corse.

Les troubles associés au passage du virus Schmallenberg dans les élevages atteints sont :

- Une série de retours en chaleurs ou un décalage dans le cycle de reproduction observée dans 29% des élevages ovins, 37% des élevages caprins et 22% des élevages bovins
- Une série d'avortements dans le premier tiers de gestation dans 18% des élevages ovins, 36% des élevages caprins et 12% des élevages bovins.
- Des symptômes généraux sur les reproductrices (hyperthermie +/- diarrhée et/ou chute de production) dans 9% des élevages ovins, 21% des élevages caprins et 6% des élevages bovins.



L'Information sur la Chaîne alimentaire (ICA)

Le dispositif s'étend aux petits ruminants...

L'information sur la chaîne alimentaire (ICA) relève de la réglementation européenne sur la sécurité sanitaire des aliments. La filière bovine est concernée depuis Janvier 2010 et le dispositif s'étend aux filières ovines et caprines depuis le 1^{er} Juillet 2013. L'ICA porte sur quatre maladies et deux types de dangers toxiques qui peuvent exister en élevage et se retrouver dans les viandes. Elle a pour objectif de permettre aux abattoirs de mieux maîtriser les risques sanitaires.

Les informations à renseigner...

Les dangers d'ordre sanitaire

MALADIE	OVINS CAPRINS	BOVINS
Listériose clinique	X	X
Cas de botulisme	X	X
Salmonellose clinique	X	X
Cysticercose bovine		X

Les dangers liés aux résidus toxiques

NATURE DU DANGER	OVINS CAPRINS	BOVINS
Animal ayant subi un traitement médicamenteux pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé	X	X
Animal présentant un risque qui a été notifié au détenteur par l'administration concernant les contaminants de l'environnement (dioxine, métaux lourds...)	X	X

Comment renseigner l'ICA ?

Pas d'informations sanitaires à transmettre

Sur le **recto** de l'ASDA, rayer la mention inutile dans la partie réservée à l'ICA, dater et signer.

Anciennes ASDA :
bovins nés avant 2010,
NE RIEN FAIRE

Des informations sanitaires à transmettre

Pour les ASDA éditées à partir de 2010 :

- Au **recto** de l'ASDA, rayer la mention inutile dans la partie réservée à l'ICA, dater et signer,
- Au **verso** de l'ASDA, compléter la partie réservée à l'ICA

Anciennes ASDA : contacter le GDS pour obtenir un document dédié à l'ICA qui devra accompagner le ou les animaux concernés.

➤ Remplir la partie réservée à l'ICA **en bas de page** du document de circulation.

➤ Contacter le GDS pour obtenir un **document dédié à l'ICA** qui devra accompagner le ou les animaux concernés.



Pack intro

I *ncontournable, au vu des statistiques 2012...*

Depuis le mois de Janvier 2012, les éleveurs de bovins peuvent bénéficier du dépistage de quatre maladies majeures des bovins lors d'un achat (IBR, BVD, Paratuberculose, besnoitiose). Durant l'année, 192 « pack intro » ont été demandés, correspondant au dépistage de 581 animaux.

Dans une transaction sur six, au moins un animal était porteur de maladie

Le risque d'introduire une des quatre maladies testées dans le pack intro lors de l'achat d'un ou plusieurs animaux est bien réel en Drôme. En 2012 dans 31 des 192 transactions pour lesquelles un pack intro a été réalisé, au moins un animal était porteur d'une des quatre maladies dépistées. Les maladies pour lesquelles le risque « introduction » est le plus élevé sont la BVD

suivie de la paratuberculose et de l'IBR. Concernant la besnoitiose, seulement deux animaux porteurs chroniques du parasite ont été dépistés. Le risque besnoitiose est donc bien réel mais la pression de la maladie reste encore limitée.

Les statistiques du pack intro 2012

Maladie et catégorie d'animaux dépistés	Nombre de transactions avec au moins un animal positif	Proportion de transactions concernées (sur 192 pack intro)	Nombre d'animaux porteurs	Pourcentage d'animaux porteurs
BVD (quel que soit l'âge)	20	10,4%	22	3,8%
PARATUBERCULOSE (animaux de plus de 24 mois)	7	3,6%	8	2,6%
IBR (quel que soit l'âge)	4	2,1%	12	2,1%
BESNOITIOSE (animaux de plus de 6 mois)	2	1,0%	2	0,4%

Une quarantaine d'au moins 15 jours est indispensable...

L'isolement des bovins en attente des résultats d'analyse est une précaution complémentaire indispensable. Dans tous les cas elle doit durer au moins 15 jours, ce qui correspond au délai pour qu'un animal porteur transitoire du virus BVD ait le temps de l'éliminer. S'il s'agit d'un IPI une seconde analyse virologique positive, une fois ce délai passé, le confirmera.

Concernant les trois autres maladies, les bovins porteurs le restent à vie et sont sources de contamination pour le troupeau. Il est donc fortement recommandé de ne pas les garder. L'IBR étant une maladie régle-

mentée, l'acheteur peut faire valoir le vice rédhibitoire.

La paratuberculose et la besnoitiose quant à elles ne sont pas réglementées et le vendeur n'a aucune obligation de récupérer les animaux. Il vaut donc mieux se mettre d'accord avant la vente par la signature d'un billet de garanti conventionnelle. Une autre alternative est de faire réaliser les analyses avant la vente mais, dans ce cas, il faut bien s'assurer que le transport entre les deux exploitations soit direct et sans mélange avec d'autres animaux.